



## **SNUipp-FSU Déclaration SNUipp-FSU 78 CAPD du 15 mai 2012**

Monsieur le Directeur académique,

Les postes fléchés langues ont été institués dans notre département depuis le mouvement départemental 2007. Force est de constater que leur nombre n'a cessé d'augmenter depuis.

Le document des postes pour 2012, totalise 826 postes fléchés. Cela représente 36,46% des postes vacants élémentaire et 26,79% des postes vacants ou susceptibles de l'être. .

Ces postes multipliés à l'envie n'ont fait que créer des injustices :

Injustice lorsque ces postes dénaturent la règle départementale d'attribution de priorité en cas de fermeture de classe, injustice lorsque le collègue non habilité touché par une mesure de carte scolaire ne peut retrouver de postes dans son secteur, injustice lorsque Monsieur le Recteur décrète que tous les sortants de formation initiale sont considérés comme habilités définitivement quelle que soit leur niveau de compétence en anglais, injustice lorsque le collègue intégré d'un autre département pourtant habilité définitif ne peut produire en temps et en heure le fameux document que détient pourtant son administration d'origine, injustice lorsque faute d'information suffisante des collègues confondent habilitation provisoire et définitive, injustice lorsque si peu d'élus peuvent bénéficier d'un stage de formation en langues, d'une visite en temps et en heure pour obtenir l'habilitation définitive.

Nous sommes le seul département de l'académie à avoir mis en place ce type de postes et peut-être le seul de France à aussi grande échelle.

Pourtant le bilan 2011 de la carte scolaire effectué par la DEGESCO fait apparaître une couverture tout à fait acceptable de l'enseignement des langues vivantes dans l'ensemble de l'académie de Versailles, bilan également conforté par la dernière note de la DEPP sur l'enseignement de cette discipline. On peut donc s'étonner que le dispositif « postes fléchés » perdure encore dans notre département alors que le bilan de la DEGESCO ne semble pas faire apparaître une différence notable entre les différents départements de l'académie et que d'autres départements ont abandonné ce dispositif depuis quelques années déjà.

Compte tenu de ces éléments, nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique, de mettre un terme à ce dispositif « postes fléchés » dès le mouvement 2013 et de mettre en place un nombre plus important de stages de formation continue en langues vivantes permettant de poursuivre l'effort déjà entrepris mais sur des bases nettement plus équitables.